

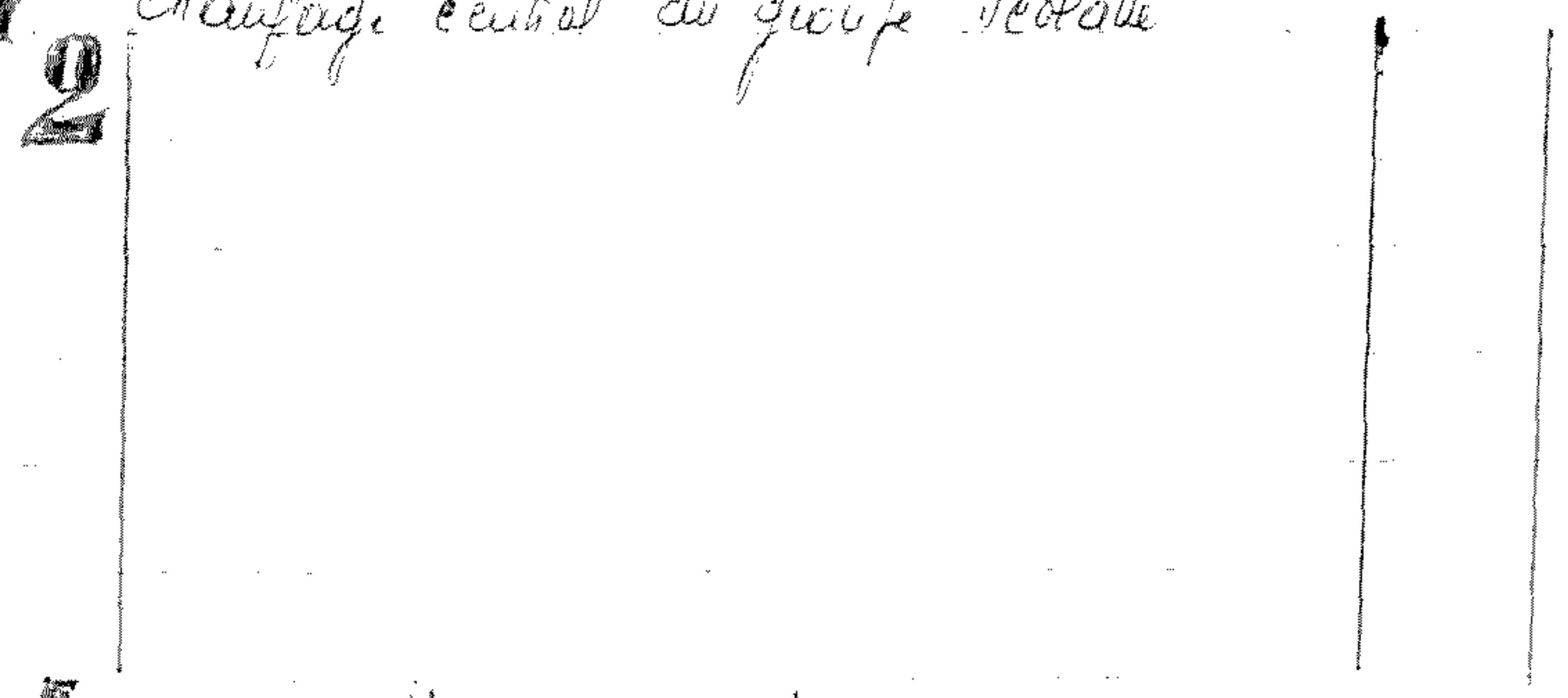
SEANCE du 23 FEVRIER 1959

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 23 février 1959 le Conseil Municipal d'abord convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses travaux sous la présidence de Monsieur Troncet Bourchi, Maire.

- Présents : M. M^{rs} Bourchi, Lavoie, Desrosiers, Rivest, Létourneau, Dufresne, Bujot, Odawa, Les, Proulx, Paré.
- Procureurs : Champagne, Dandane.
- Absents : Baroult, Arnaud, Fontelle, Pothier, Logotte, Boudet, Chabot.

ORDRE DU JOUR

1. Chauffage central au groupe scolaire



CHAUFFAGE
CENTRAL
GROUPE
SCOLAIRE

1. Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'au départ, il avait été prévu le mode de chauffage au gaz. Des projets avaient été présentés par la municipalité de St-Gaudens et par M. L. Eugène de Gaudens, d'un côté, chauffage central (Monsieur Eugène) et aussi une chaufferie individuelle (Monsieur Pothier).

Une étude comparative de deux projets fut demandée à M. L. Eugène en chef de Pont et chaufferie, étude qui fut et complétée par un bilan d'affiliation. La commission d'affiliation examina ces études, mais jugea que le départ au gaz était trop élevé. Elle demanda donc à Monsieur le Maire deux propositions au mazout, propositions qui elle examina sans la séance du 16 février 1959.

Après ce tour de main, M. le Maire souvint l'assemblée du rapport de Pont et chaufferie et du tableau comparatif de viabilité au gaz proposé. La lecture du bilan d'affiliation faite apparaît une consommation minimum pour un bilan de chauffe de 43.000 m³ pour M. L. Eugène et de 47.000 m³ pour la municipalité.

Des renseignements furent fournis de la municipalité de St-Gaudens, puis indiqués les prix du gaz qui pourraient être consentis pour l'avenir au futur groupe scolaire, il ressort que le bilan de gaz s'élevait au total de tarif bi-rive 3^e à 1.000.000.

On consulta les bilans d'affiliation de deux mois au sujet du mode de chauffage au mazout, devant pour les deux propositions, dans le cas de chauffage central et pour.

une température de 10° au -5° extérieur (au lieu d'une température de 18° au -4° extérieur) une consommation d'environ 80 000 litres par an soit une dépense légèrement supérieure à 1 million.

Le mode de chauffage au gaz était plus onéreux que celui au mazout, la commission d'adjudication opta pour cette dernière solution qui reçoit l'accord unanime du Conseil.

Quelques laques singuliers sur la fin de l'installation de chauffage sont subitement réglés par le seul sous-traitant, soit 60.500 000 pour le 1^{er} Turzini et 10.000.000 pour la maison Cottogno.

Il demande au conseil de vouloir bien le prouver en faveur de l'un ou l'autre de ces sous-traitants.

Après discussion, le conseil décide de retenir la maison Cottogno de St. Gaudent en raison d'un argument qui a son importance pratique. C'est que pour la réparation, on pourra faire appel plus facilement et plus efficacement à cette entreprise qui a une entreprise de Gouloub, qui les travaux exécutés, se gardent avec une attache avec la région de Sautifau.

Le conseil décide enfin d'autoriser le Maire à signer le marché de gré avec la maison Cottogno.

[Signature]